

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JANVIER 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 janvier 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 JAN. 2025

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR
DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

Monsieur le Président expose qu'en prévision de la période estivale, il est chaque année nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer la période d'ouverture estivale du Centre Nautique de l'Espace Bernard PELLARIN.

Il rappelle qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 précitée.

Monsieur le Président propose d'adapter le tableau des emplois afin de permettre le recrutement d'agents contractuels saisonniers nécessaires au fonctionnement du Centre Nautique.

Il est proposé de prévoir une modification pérenne du tableau des emplois, afin de faciliter le traitement administratif :

Au sein du Centre Nautique de l'Espace Bernard PELLARIN :

- Pour assurer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur :
 - Pour une durée de 4 mois maximum à compter de l'ouverture du centre aquatique (prévue courant mai) : **11 emplois** à temps complet dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B.

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Cette délibération permet d'engager les recrutements de manière anticipée sur le personnel saisonnier ; un point complet sera fait sur les modalités d'ouverture du site chaque année au début du printemps devant le Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** les créations de postes de saisonniers dans les conditions énumérées ci-dessus
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le :

30 JAN. 2025

